

Mainz, den 30.07.2016

06131 – 165070
presse@snu.rlp.de

Höfken: Les premiers lynx sont lâchés!

Aujourd'hui les 3 premiers des 20 lynx ont été relâchés dans la forêt du Palatinat.

Mme Höfken, Ministre de l'environnement de Rhénanie-Palatinat: "Après un long temps de préparation, le moment est venu de libérer les premiers lynx. A côté des nombreux conditions écologiques requises pour recréer une sous-population de lynx, l'acceptation est un pilier essentiel pour la réussite du projet. Le soutien de la Fédération des chasseurs, de la Fédération des éleveurs d'ovins et de caprins, des éleveurs de daims, du NABU, du BUND, ainsi que des districts et des villes du territoire en font un projet unique au niveau national."

"L'importance nationale et internationale de notre projet tient dans sa fonction de connexion avec les Vosges françaises, le Jura et les Alpes", précise Mme Höfken.

Durant plusieurs années, les acteurs du monde de la chasse, de l'agriculture et de la protection de la nature se sont concertés pour élaborer un projet commun. Par l'intermédiaire de la Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat, 50% du budget a pu être mobilisé par l'Union européenne pour la réalisation du projet. La Fondation Nature et Environnement de Rhénanie Palatinat sera soutenue par l'Office des Forêts de Rhénanie-Palatinat, le Sycoparc côté français et le WWF pour la mise en œuvre du projet. A côté du Land de Rhénanie-Palatinat, le WWF allemand, la Fondation pour la Faune sauvage, les associations régionales du NABU et du BUND, de la fondation pour l'environnement HIT-, ainsi que d'autres partenaires ont contribué au financement du projet.

Au courant des mois précédant les lâchers, les travaux de concertation se sont intensifiés. Depuis le début du projet,

Textzeichen: 4.233
mit Leerzeichen: 5.018

le personnel de la Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat a organisé plus de 150 réunions de présentation et de préparation des lâchers.

Le 10 juin 2016, le Ministère de l'Environnement a mis en place un Plan de gestion des lynx. Ce plan traite des conditions nécessaires pour la survie du lynx, mais aussi des besoins des éleveurs. En cas de prédation d'un ovin, l'éleveur obtiendra une indemnisation.

Lors des réunions du Parlement du Lynx, des représentants allemands et français du monde agricole, des forestiers, des associations de protection de la nature et différents acteurs du territoire se sont réunis pour discuter des questions qui se posent, et se concerter pour une démarche commune.

Après leur réintroduction, les lynx devront vivre dans un environnement sauvage. L'impact de l'homme doit être minimisé. Les lynx portent un collier GPS. De cette manière il sera possible de savoir dans quel territoire les lynx s'installeront. Les lâchers des autres lynx pourront alors être orientés en fonction de ces résultats.

En cas de panne de transmission des données GPS, les lynx pourront être localisés grâce à un émetteur. Hormis cette transmission électronique des données, de nombreux membres du réseau Lynx sont présents sur le territoire pour recueillir les observations et tout indice de présence du lynx. Des chiens dressés spécifiquement pour la détection d'animaux sauvages, sont disponibles pour rechercher des lynx en difficulté. Si un lynx était blessé ou malade, il pourra être accueilli dans un enclos et être soigné.

Les répercussions possibles du lynx sur les chevreuils, leur nombre, leur comportement et leur répartition seront étudiés par le Centre de Recherche en Ecologie Forestière.

Grâce à l'engagement de la Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat et des nombreux partenaires de projet, nous nous sentons très bien préparés. Les trois premiers lynx sont à nouveau présents dans la forêt, et j'espère qu'il y en aura bientôt davantage. Les forêts, gérées de manière durable, permettent le retour d'une espèce qui fut jadis pourchassée et exterminée de cet habitat, par l'homme.

Contexte

Avec le soutien financier du programme européen LIFE-Nature, la Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat et ses partenaires, portent un projet de réintroduction du lynx. Cette réintroduction contribue à la protection et au maintien d'une espèce, qui ne subsiste plus que dans des territoires-refuges et qui est considérée comme menacée en Europe centrale et occidentale. Le projet a débuté en janvier 2015. La mise en oeuvre des mesures est prévue sur une durée de 6 ans (jusqu'en 2020). Des experts de la protection de la Nature de l'UICN ont vérifié le contenu du projet et l'on évalué très positivement. Les autorisations nécessaires pour la réintroduction ont été obtenues. Le projet de réintroduction, dont le

coût global est de 2,75 M€, est financé à 50% par le programme européen LIFE. La Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat, a un bureau pour le projet, au sein du Centre de Recherche en Ecologie Forestière à Trippstadt.

Plus d'informations sur le Projet LIFE Lynx Pfälzerwald de la Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat, sont sur le site internet, à l'adresse suivante: <http://www.luchs-rlp.de>.

Stiftung Natur und Umwelt
Rheinland-Pfalz 

Diether von Isenburg Str. 7
55116 Mainz

Telefon 06131-165070
Fax 06131-165071
presse@snu.rlp.de
www.snu.rlp.de

Gemeinnützige Stiftung des öffentlichen Rechts
Vorstandsvorsitzende: Ministerin Ulrike Höfken
Geschäftsführer: Jochen Krebühl

Contact / questions

Stiftung Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz

presse@snu.rlp.de

www.snu.rlp.de

Téléphone: 0049 (0)6131 16 5070

Information, côté français, sur le projet Life Lynx Pfälzerwald

Dr. Christelle Scheid

Téléphone: 0033 (0) 687- 571-627

Quelle: Ministerium für Umwelt, Energie, Ernährung und Forsten (MUEEF) Rheinland-Pfalz